

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juillet 2025

JEE/JK

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 27
NOMBRE DE CONSEILLERS EN FONCTION : 27
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20

Séance présidée par M. Gilbert FUCHS, Maire.

Présents : M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. André HABY, Mme Marie-Renée BERTSCH, M. Francis NEUMANN, Mme Anne-Marie BLANCHARD, M. Olivier KELLER, M. Michel GUERY, Mme Véronique WEISS, Mme Audrey WEINZAEPFLEN, M. Filipe MARQUES, Mme Dominique REIN, M. Bruno TSCHANN, M. Olivier NOACCO, Mme Ingrid NESME M. Guillaume PILLAUD, Mme Stéphanie SCHMITT, M. Yves SONDENECKER, Mme Xavière LUTIN et Mme Sabine KREBER.

Ont donné procuration de vote :

M. Denis HERZOG à Mme Dominique REIN
Mme Aurélie VERLES à Michel GUERY
M Richard WALSPECK à M. Francis NEUMANN
M. Sébastien IGERSHEIM à M. Olivier KELLER

Excusées :

Mme Bernadette TROETSCHLER
Mme Isabelle KEHR

Absent :

M. Valentin CIRILLO

Monsieur le Maire salue l'ensemble des présents.

L'assemblée aborde l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2025 ;
3. Approbation des rapports de commission ;
FINANCES
4. Acceptation d'un legs ;
URBANISME
5. Vente des parcelles section 29 n°149, 157, 349 et 358 chemin de l'aviation ;
6. Occupation temporaire du domaine public – 78A rue de la Délivrance
7. Occupation du domaine public – Fixation des tarifs
8. Alignement 18 rue Louis Blériot
ENVIRONNEMENT
9. Versement participation communale 2025 pour l'achat d'un vélo neuf par foyer
– 3^{ème} tranche
10. Divers

1. Nomination du secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le Conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De nommer** M. Jean-Eudes ENGLER, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. Procès-verbal du 05 juin 2025.

Le Conseil municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2025.

3. Approbation des rapports de commission.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'approuver** les rapports des :
 - 1^{ère} Commission « Urbanisme, cadre de vie et patrimoine » du 10 juin 2025 ;

4. Acceptation d'un legs.

Point retiré en raison d'informations manquantes. Ce point sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

5. Vente des parcelles section 29 n°149, 157, 349 et 358 chemin de l'aviation.

Vu l'avis des Domaines en date des 13 février 2024 et 23 mai 2025, qui fait apparaître une valeur vénale de 376 000€ avec une marge d'appréciation de 10% ;

Considérant que la Commune de Habsheim est déficitaire en logements aidés avec une part de 12,33% (contre 20% exigée par la loi SRU) ;

Considérant la proposition de la société SPIRAL de réaliser sur ces parcelles 59 logements dont 26 sociaux (soit 44,01%) ;

Monsieur le Maire précise que la proposition de SPIRAL a été réalisée en collaboration avec la Commune, notamment pour veiller à limiter les gênes acoustiques dues à la proximité de l'autoroute.

Afin d'accompagner la société dans la réalisation de ce projet qui permettra de créer de nouveaux logements et de réduire le déficit en logements locatifs sociaux, il est proposé de vendre ces parcelles à 330 000€.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De donner** son accord pour la cession à SPIRAL des parcelles section 29 n°149, 157, 349 et 358 chemin de l'aviation au prix de 330 000€ ;
- **De charger** Mes BASCH et CHAUVIN, notaires à MULHOUSE à la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **De donner** tous pouvoir pour agir à Monsieur le Maire, ou sa représentante Mme STIMPL, Première Adjointe en charge de l'urbanisme, aux fins de représenter la Commune de Habsheim et de signer l'acte et tous documents y afférents.

M. SONDENECKER demande quelles sont les solutions adoptées pour limiter les nuisances acoustiques.

Monsieur le Maire précise que le promoteur a accepté de réaliser un merlon sur une partie de la propriété et que les nouvelles constructions constitueront elles-mêmes une protection contre le bruit. Au final les riverains n'auront pas de nuisances supplémentaires au contraire.

Monsieur le Maire rajoute que le projet est de 59 logements composés de 6 maisons accolées et 2 bâtiments dont un de logements aidés (26 logements).

6. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – Fixation des tarifs.

Mme Marie-Madeleine STIMPL informe qu'il est nécessaire de fixer le montant de l'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre d'une construction en surplomb du domaine public.

Il est en effet possible que des constructions en surplomb aient été autorisées et leur propriétaire doivent verser ladite redevance annuellement à la Commune.

Comme les biens existent lors du vote de la présente délibération, il est proposé un droit de place annuel de 1€/m²/an, renouvelable chaque année par tacite reconduction dont le pétitionnaire devra s'acquitter à réception du titre de paiement.

Il est précisé qu'aucun bien postérieur au 30/06/2025 ne pourra avoir d'autorisation d'occupation en surplomb du domaine public.

Chaque bien concerné aura une convention d'occupation du domaine public signé entre le propriétaire et le représentant de la Commune (Maire ou Adjoint délégué)

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De donner** son accord pour fixer la redevance d'occupation temporaire du domaine public en surplomb de ce dernier à 1€/m²/an ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les propriétaires concernés et tout document y afférent.

7. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - 78a Rue de la Délivrance : Section 2 n° 270/67 propriété de M. Nicolas KLINGER 82 route de Tully – 74200 THONON LES BAINS.

Mme Marie-Madeleine STIMPL explique que dans le cadre du projet de transformation d'une grange existante en logement, la Commune, gestionnaire de la voirie a dû donner son accord au titre de l'article R.431-13 du Code de l'urbanisme afin de permettre au pétitionnaire d'obtenir l'autorisation d'urbanisme.

A la suite de cela, le permis de construire a pu être accordé en date du 17 juin 2025, sous réserve du respect des conditions techniques et de sécurité habituelle applicables aux interventions sur le domaine public routier.

La COMMUNE DE HABSHEIM doit délivrer au pétitionnaire, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) en raison du surplomb à 4 mètres au-dessus du trottoir du débord de toiture de la grange. Profondeur 1.50 m, largeur selon plan 8.83 m, soit une superficie de 13.24 m², arrondie à l'entier inférieur, soit 13 m²

Comme le bien existe depuis le début du 20^e siècle, il est proposé un droit de place annuel de 13 € (1€/m²/an), renouvelable chaque année par tacite reconduction dont le pétitionnaire devra s'acquitter à réception du titre de paiement.

L'entrée en vigueur de l'AOT est convenue au 1^{er} janvier 2026 ; comme celle-ci est nominative, elle prendra fin à la revente du bien. Une nouvelle délibération devra ensuite être prise avec le nouveau propriétaire.

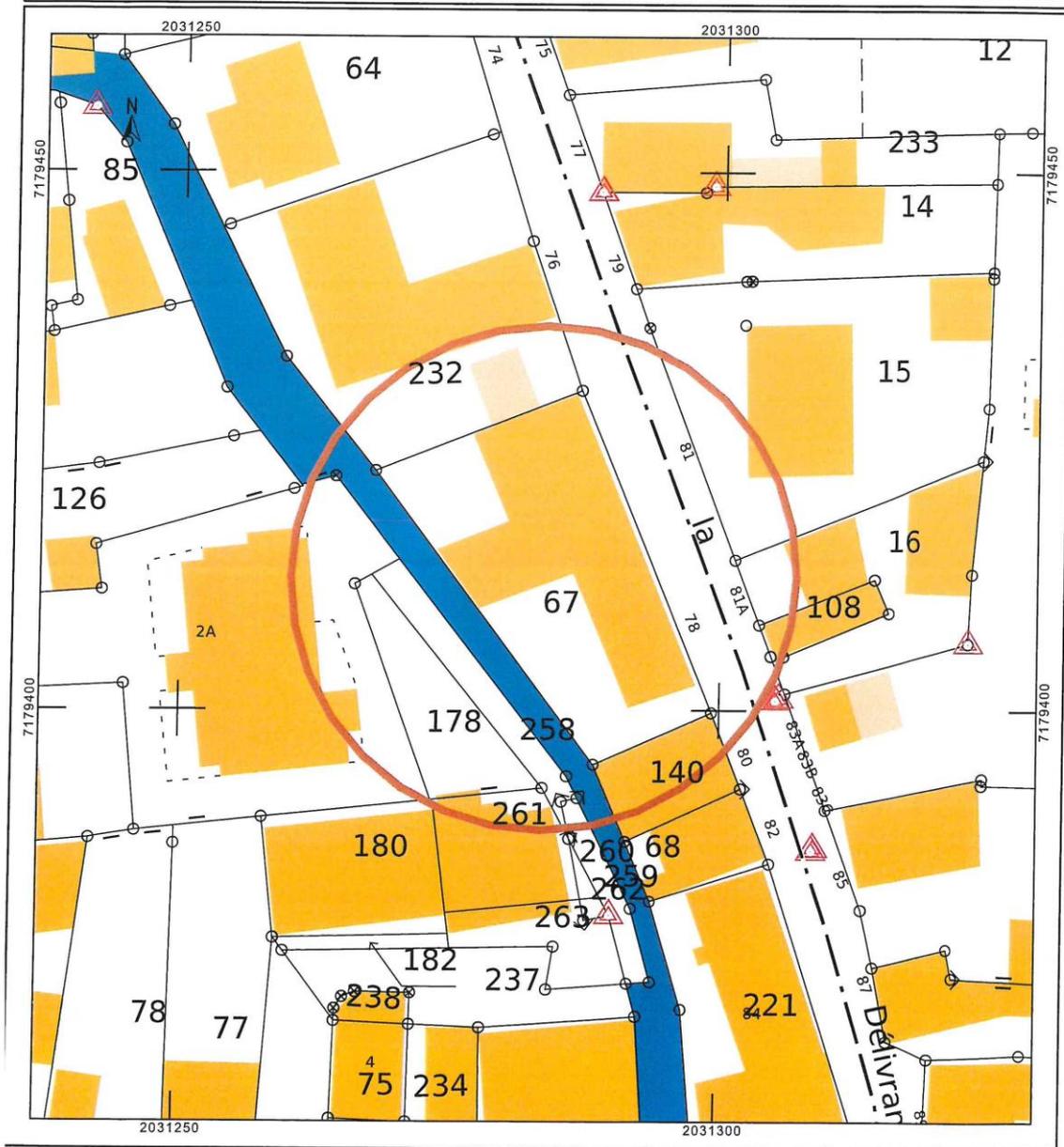
Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De donner** son accord pour délivrer l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, selon les modalités définies ci-avant.

Mme SCHMITT demande quel sera l'usage de ce bâtiment.

Mme STIMPL répond qu'il s'agissait d'une ferme réhabilitée en logement avec conservation des dimensions.

Département : HAUT RHIN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIER - ANTENNE DE MULHOUSE CITE ADMINISTRATIVE BAT. B 68085 68085 MULHOUSE CEDEX tél. 03 89 33 32 06 -fax sdif.68mulhouse@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : HABSHEIM	PLAN DE SITUATION PC 068 118 25 00002	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : 2 Feuille : 000 2 01	 RECU EN MAIRIE LE 26 MARS 2025 PIECE COMPLEMENTAIRE	
Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 24/03/2025 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



CEDRE BLEU MAÎTRISE D'OEUVRE

5 Rue des Seigneurs
68440 STEINBRUNN-LE-BAS
03.89.268.548

Monsieur Nicolas KLINGER

82 route de Tully
74200 Thonon les Bains
+33 6 33 41 24 55



PC 068 118 ..25 00002



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

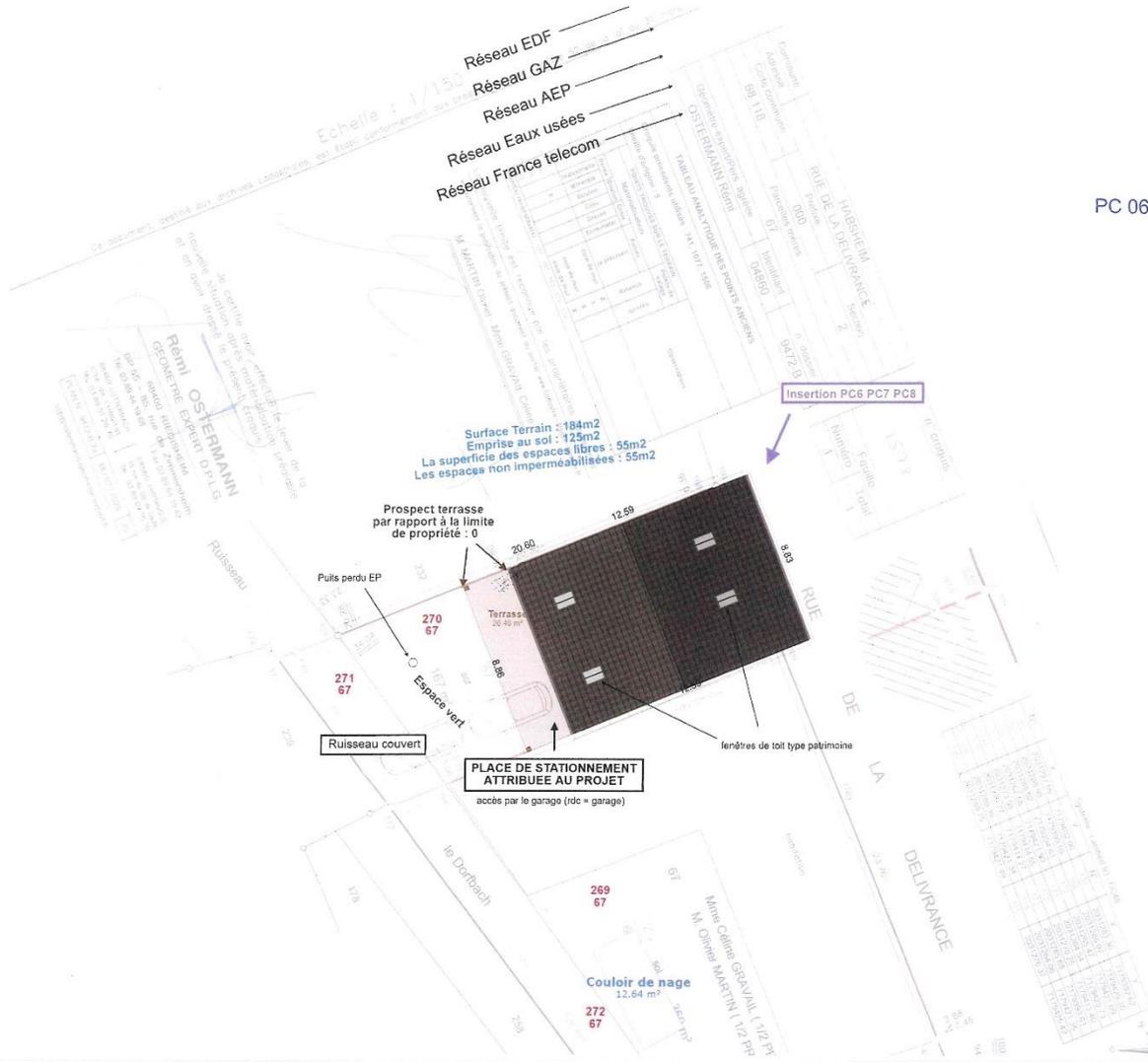
PROJET : Rénovation grange

Adresse de la construction : 78 Rue de la Délivrance 68440 HABSHEIM

Superficie du terrain : 184m²

Parcelle(s) cadastrale(s) : section 2 parcelle 67 (Division cadastrale en cours)





RECU EN
MAIRIE LE
05 MAI 2025
PIECE
COMPLEMENTAIRE

PC 068 118 25.0002



Maître d'Ouvrage : Mr Nicolas KLINGER
Adresse du chantier : 78 Rue de la Délivrance, HABSHEIM 68440

PC2 - PLAN DE MASSE

Format	A3
Echelle	1:250
Date	25/04/25

CEDRE BLEU
03.89.268.548



8. Alignement 18 rue Louis Blériot.

Mme Marie-Madeleine STIMPL explique que les parcelles sises 18 rue Louis Blériot, appartenant à Mme Nicole HENNA, cadastrées Section 15, n° 365, 367 et 369 et situées en zone UC sont d'ores et déjà aménagées en trottoir. Seule la parcelle numérotée 362 est aménagée en espace vert. Ces parcelles d'une superficie totale de 113 m² ont chacune respectivement une contenance de 15 m², 32 m², 31 m² et 35 m².

La COMMUNE DE HABSHEIM souhaite acquérir ces parcelles afin de les incorporer dans le domaine public communal, et ce, par la régularisation d'un acte notarié à établir par l'étude de Me Laurent GREDY, notaire associé à Mulhouse.

Mme Nicole HENNA, par la remise d'une promesse de cession datée du 02 juin 2025, consent à céder à la Commune, lesdites parcelles à l'€uro.

Le Conseil Municipal CHOISIT À L'UNANIMITÉ de :

- **Donner** son accord pour la cession à l'€uro au profit de la Commune des parcelles, cadastrées Section 15 n° 362, 365, 367 et 369 d'une superficie totale de 113 m²
- **Charger** l'étude de Me Laurent GREDY notaire à Mulhouse de la rédaction de l'acte à intervenir
- **Requérir** le classement dans le domaine public communal desdites parcelles et par conséquent leur élimination au livre foncier.
- **Donner** tous pouvoirs pour agir à Monsieur le Maire ou son représentant, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Adjointe au Maire, aux fins de représenter la COMMUNE DE HABSHEIM et de signer tout acte et document y afférent.
- **Décider** de prendre en charge tous les frais afférents à cette mutation et met en exergue que les crédits nécessaires existent au budget primitif de l'exercice.

<p>Département : HAUT RHIN</p> <p>Commune : HABSHEIM</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIER - ANTENNE DE MULHOUSE CITE ADMINISTRATIVE BAT. B 68085 68085 MULHOUSE CEDEX tél. 03 89 33 32 06 -fax sdif.68mulhouse@dqfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : 15 Feuille : 000 15 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 27/06/2025 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



9. Création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (temps complet), pour faire face à des besoins liés à la période estivale ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De créer** à compter du 1^{er} août 2025 un emploi temporaire d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (temps complet) pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 30/09/2025, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité
- **De charger** le Maire ou son représentant de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

10. Versement participation communale 2025 pour l'achat d'un vélo neuf par foyer – 3^{ème} tranche.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour décidant d'octroyer à partir du 1er janvier 2020 une aide financière de 100 € par foyer fiscal domicilié à Habsheim pour l'achat d'un vélo neuf, dans la limite de 50 aides par an,

Vu les dossiers complets, reçus en mairie, validés en mai-juin 2025,

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à verser l'aide financière fixée à 100 € pour l'achat d'un vélo neuf aux foyers fiscaux domiciliés à Habsheim, désignés ci-dessous :

19	MEYER	Florian	172 rue du Général de Gaulle
20	WIDEMANN	Patrick	39c rue de la Délivrance
21	LELA	Mehdi	135 rue de la Délivrance
22	ARMBRUSTER	Sébastien	1a rue du Général de Gaulle
23	KESSLER	Tanguy	21 rue de Uffheim
24	SEILER	Véronique	22b rue de la Montagne

POINTS DIVERS

1. Monsieur le Maire précise que l'un des points à l'ordre du jour : acceptation d'un legs, a été retiré car l'ensemble des informations, et notamment l'existence d'un passif, n'ont pas été reçues en Mairie.

2. Monsieur le Maire évoque la nouvelle ligne 55 de SOLEA qui relie dès la rentrée la piscine de Habsheim-Rixheim à la gare de Mulhouse en passant par la rue du Général de Gaulle jusqu'à l'arrêt Notre-Dame des champs avant d'aller à Eschentzwiller et Zimmersheim. Au départ des échanges avec SOLEA, une simple navette reliant ND des champs à la gare de Habsheim était prévue ce qui n'était ni pratique ni économique un double abonnement (bus + train) étant nécessaire. Que le bus aille jusqu'au rond-point d'envie de pain n'était en revanche pas possible en raison d'une augmentation du temps de trajet et du surcoût induit.
 La solution retenue est donc de faire demi-tour rue de Dietwiller, à condition de supprimer les stationnements non matérialisés et de donner priorité aux véhicules sortant du parking de Dietwiller sur ceux sur la rue du Général de Gaulle via un cédez-le-passage. Pour éviter que les voitures venant d'Eschentzwiller ne contournent le feu et ce cédez le passage, la rue de Dietwiller sera mise en sens unique.
 La signalisation sera mise en place fin juillet début août et des contrôles seront réalisés avec verbalisation et mises en fourrière afin que ces nouvelles règles soient respectées pour l'arrivée du car début septembre.
 Monsieur le Maire a organisé une réunion publique avec les riverains (seulement 17 présents) ce jour et aucune objection n'a été soulevée.

3. Mlle WEINZAPFLEN rappelle la cérémonie du 14 juillet le 13 juillet qui sera suivie d'un défilé et d'un bal avec feu d'artifice.

4. Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée et en particulier l'attente de l'annonce de l'ouverture d'une nouvelle classe à Nathan KATZ, qui se fait attendre malgré de nombreux courriers et rdv avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription mais le DASEN souhaite un comptage à la rentrée, ce que déplore Monsieur le Maire car il faudra alors revoir l'organisation et fera perdre du temps aux enseignants et enfants. Il salue également le travail main dans la main qui a été réalisé avec les associations de parents d'élèves.

5. Mme BERTSCH rappelle que la Fête des associations aura lieu le 7 septembre en partenariat avec 17 associations et des animations proposées par la Mairie.

6. Mme BERTSCH annonce que dans le cadre de Ville Ariane, dont m2A a la présidence cette année seront organisés :
 - une nuit de l'astronomie le 12 septembre sur le terrain de foot en partenariat avec le club d'astronomie de Wittelsheim et le bibliobus de m2A ;
 - une exposition sur le spatial du 16 au 23 septembre dans le Grand chêne ouverte aux écoles et une demi-journée à tous en parallèle d'une exposition de tableaux de Louis-Clément FALLER et d'une artiste peintre dans le Rothüs et la salle Johnny HALLYDAY ;
 - un spectacle 100% financé par la CeA, DRIFFT qui sera proposé aux collégiens et peut-être élèves de CM2 des écoles le 25 septembre.

7. Mme WEINZAEPFLEN annonce qu'à l'occasion de la cérémonie d'hommage aux Malgré-nous le 25 août prochain la place Aline TSCHUPP et l'espace des Malgré-nous seront inaugurés en présence de la famille d'Aline TSCHUPP.
8. Monsieur le Maire conclut en souhaitant de bonnes vacances reposantes à tous.

Fin à 20h52

TABLEAU DES SIGNATURES			
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal			
de la commune de HABSHEIM			
de la séance du 10 juillet 2025			
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FUCHS Gilbert	Maire		
STIMPL Marie-Madeleine	Adjointe au maire		
HABY André	Adjoint au maire		
BERTSCH Marie-Renée	Adjointe au maire		
NEUMANN Francis	Adjoint au maire		
BLANCHARD Anne-Marie	Adjointe au maire		
KELLER Olivier	Adjoint au maire		
GUERY Michel	Adjoint au maire		
WEINZAEPFLEN Audrey	Conseillère municipale déléguée		
WEISS Véronique	Conseillère municipale déléguée		
MARQUES Filipe	Conseiller municipal délégué		
REIN Dominique	Conseillère municipale déléguée		
TROETSCHLER Bernadette	Conseillère municipale		Excusée
HERZOG Denis	Conseiller municipal		A donné procuration à Dominique REIN
KEHR Isabelle	Conseillère municipale		Excusée

Suite du TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de HABSHEIM de la séance du 10 juillet 2025			
TSCHANN Bruno	Conseiller municipal		
NOACCO Olivier	Conseiller municipal		
VERLES Aurélie	Conseillère municipale		A donné procuration à Michel GUERY
NESME Ingrid	Conseillère municipale		
PILLAUD Guillaume	Conseiller municipal		
WALSPECK Richard	Conseiller municipal		A donné procuration à Francis NEUMANN
IGERSHEIM Sébastien	Conseillère municipale		A donné procuration à Olivier KELLER
SCHMITT Stéphanie	Conseillère municipale		
SONDENECKER Yves	Conseiller municipal		
LUTIN Xavière	Conseillère municipale		
KREBER Sabine	Conseiller municipal		
CIRILLO Valentin	Conseiller municipal		Absent